

ADHESION AU RESEAU

Pré-adhésion – Date :

Adhésion pleine – Date :

Nom(s) et prénom(s) du/des gérant(e-s) :

Nom de la société : Marque commerciale :

BP : Code postal : Commune :

Tél. : Fax : Mob : Mail :

N° RIDET : N° carte agricole : Nb de points :

Date de création de l'entreprise : Nb d'employés permanents (ETP) : Nb de saisonniers (ETP) :

ACTIVITE

Agriculteur/trice à titre principal (> ou = à 75% du revenu total)

Pluriactif(ve) (< ou = à 75% du revenu total)

FORMATION

CERTIPHYTO :
 Oui Non Date :

FORMATION AGRICOLE INITIALE :
 Oui Non

Si oui, laquelle ? :

PRODUCTIONS VEGETALES

CULTURES	MODE DE PRODUCTION (Hors-Sol, Plein Champ)	SURFACES DEDIEES (Indiquer l'unité - m2, ares ou ha)

PRODUCTIONS ANIMALES

TYPE D'ELEVAGE	NB DE TÊTES	SURFACES DEDIEES (indiquer l'unité – m2, ares ou ha)

PRINCIPAUX CIRCUITS DE COMMERCIALISATION

Pour les productions végétales :

Pour les productions animales :

ENGAGEMENTS DES PARTIES

L'adhérent(e) s'engage à :

- Communiquer annuellement à REPAIR la mise à jour des informations de production ci-dessus et s'engager sur la véracité de ces informations ;
- Régulariser son adhésion annuelle, au plus tard un mois après la réception de l'appel à cotisation (le cachet de l'OPT faisant foi ou l'accusé de réception du mail) ;
- Participer aux Assemblées Générales de REPAIR en cas d'indisponibilité, transmettre une procuration ;
- Ne pas faire de proposition d'embauche aux salariés de REPAIR ;
- Prévenir les conseillers de REPAIR au moins 24h à l'avance pour toute annulation de rendez-vous sur l'exploitation ;
- Solliciter l'aval du conseil d'administration de REPAIR avant d'intervenir publiquement au nom de la structure ;
- S'engager dans un projet de certification au titre de l'agriculture responsable ou de l'agriculture biologique et s'engager sur un délai maximal de 24 mois pour y parvenir ;
- Se rendre disponible physiquement pour recevoir les conseillers de REPAIR (au minimum une fois par trimestre), afin de garantir un suivi suffisant pour atteindre les objectifs fixés ;
- Ne pas communiquer sur la certification de l'exploitation avant la délivrance du certificat ;
- Faire valider par REPAIR tout projet de communication sur l'Agriculture responsable (dans l'objectif de vérifier sa conformité sur les règles d'utilisation du signe de qualité) ;
- Mettre tout en œuvre pour maintenir l'exploitation dans le cadre de la certification obtenue ;
- S'inscrire dans une démarche d'amélioration continue en matière de développement durable.

NB : l'adhésion pleine est soumise à plusieurs conditions relatives à des obligations légales. Si ces obligations ne sont pas toutes remplies au moment de la demande d'adhésion, elles devront l'être dans un délai maximum d'un an à compter de la date d'entrée dans le réseau. Durant ce délai d'un an, l'agriculteur(trice) a un statut de pré-adhérent(e) lui permettant de bénéficier pleinement de l'activité du réseau et d'y contribuer.

L'association s'engage à :

- Définir avec l'adhérent ses besoins en matière d'accompagnement et mettre en place un suivi personnalisé impliquant des visites de terrain et la transmission de conseils ;
- Fournir des outils et des conseils de nature à permettre le progrès environnemental sur l'exploitation ;
- Aider l'adhérent à constater et à mesurer les progrès réalisés sur son exploitation, en lien avec les objectifs définis et notamment son projet de certification ;
- Ne diffuser aucune information nominative concernant l'adhérent ou son entreprise sans son accord ;
- Communiquer sur la progression globale du réseau ;
- Garantir le fonctionnement de la structure dans le respect de ses statuts et des valeurs définies par l'Assemblée Générale.

L'adhésion est renouvelée annuellement par tacite reconduction, sauf contrordre de la part de l'une ou l'autre des parties qui doit être signalée au moins deux mois avant la fin de l'année civile en cours. Sans préavis dans les délais impartis, l'adhérent sera redevable de sa cotisation pour l'année suivante. Conformément aux statuts de REPAIR, toute décision d'exclusion d'un (e) adhérent (e) fera l'objet d'une délibération du conseil d'administration justifiant cette décision.

- J'atteste avoir pris connaissance et accepter les conditions d'adhésion à l'association REPAIR.
- J'accepte de recevoir les newsletters de l'association ;
- J'accepte de figurer sur la liste des adhérents et des certifiées AR et qu'elles soient diffusées aux partenaires, à la presse et au grand public. Elle contient : noms des gérants, nom de l'exploitation, localité, mail, certification, productions principales.
- J'accepte la collecte de mes données personnelles par l'association REPAIR dans le but :
 - D'élaborer des données statistiques sur l'activité de l'association (données de groupe) ;
 - De faciliter le suivi de mon exploitation conformément à l'objet de l'association.

Depuis la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à contact@repair.nc

Fait à : le

Pour l'exploitation agricole, le-la/les gérant(s)-(es) :

Pour REPAIR

Nom(s)..... Signature (s) :

Nom : Signature :